

# CAHIER DU PARTICIPANT

Formation au modèle PEVC: Applications juridiques



**PROTECTION  
DES ENFANTS**  
EN CONTEXTE DE  
VIOLENCE CONJUGALE

Ce projet est financé dans le cadre du Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe de Femmes et Égalité des Genres Canada



Femmes et Égalité  
des genres Canada

Women and Gender  
Equality Canada

Canada

HORAIRE- Jour 1	
8H30	Accueil et introduction
<b>9H45</b>	<b>PAUSE</b>
10H00	Identifier la violence conjugale
<b>12H00</b>	<b>DÎNER</b>
13HRS	Retour et discussion sur l'activité d'intégration
13H40	Le labyrinthe de la violence conjugale
<b>14H05</b>	<b>PAUSE</b>
14H20	Violence post-séparation et risque homicide
<b>16H30</b>	<b>DÉPART</b>
HORAIRE- Jour 2	
8H30	Accueil
8H15	Les conséquences de la violence sur les enfants
<b>9H30</b>	<b>PAUSE</b>
9H45	Les conséquences de la violence sur les enfant (suite)
10H30	Exercice d'intégration
11h20	Les situations familiales complexes
<b>12H00</b>	<b>DÎNER</b>
13H00	Les capacités parentales
13H30	Les attentes et les recommandations envers les parents
<b>14H15</b>	<b>PAUSE</b>
14H30	Évaluer le changement chez le parent violent
15H15	Conclusion et évaluation de la formation
<b>16H30</b>	<b>DÉPART</b>

*L'horaire est approximatif et la durée de chaque section peut varier en fonction des échanges et des discussions.*



---

---

---

---



### POURQUOI SE CONCENTRER SUR LA VIOLENCE CONJUGALE?

- L'exposition à la violence conjugale occupe une place de plus en plus importante parmi les situations de maltraitance
- Lorsqu'elles ne sont pas axées sur le problème de violence conjugale, les interventions risquent de ne pas répondre aux besoins des enfants et des parents victimes
- Depuis 2023, l'exposition à la violence conjugale est un motif de compromission à part entière dans la LPJ

---

---

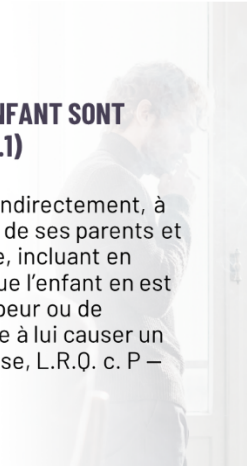
---

---



## LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENFANT SONT CONSIDÉRÉS COMME COMPROMIS (article 38c.1)

- lorsque l'enfant est exposé, directement ou indirectement, à de la violence entre ses parents ou entre l'un de ses parents et une personne avec qui il a une relation intime, incluant en contexte post-séparation, notamment lorsque l'enfant en est témoin ou lorsqu'il évolue dans un climat de peur ou de tension, et que cette exposition est de nature à lui causer un préjudice. (Loi sur la Protection de la Jeunesse, L.R.Q. c. P – 34.1.)



---

---

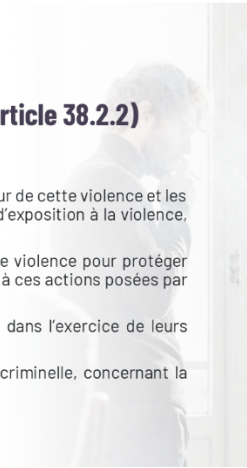
---

---



## FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION (article 38.2.2)

- les conséquences de l'exposition à cette violence sur l'enfant;
- la reconnaissance de ces conséquences sur l'enfant par l'auteur de cette violence et les moyens pris par ce dernier pour prévenir d'autres situations d'exposition à la violence, le cas échéant;
- les actions prises par le parent qui n'est pas l'auteur de cette violence pour protéger l'enfant de l'exposition à cette violence ainsi que les entraves à ces actions posées par l'auteur de cette violence, le cas échéant;
- la capacité des ressources du milieu à soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités;
- l'ordonnance, la condition ou la mesure, de nature civile ou criminelle, concernant la sécurité ou le développement de l'enfant.



---

---

---

---



## SURVOL DES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE (1995)

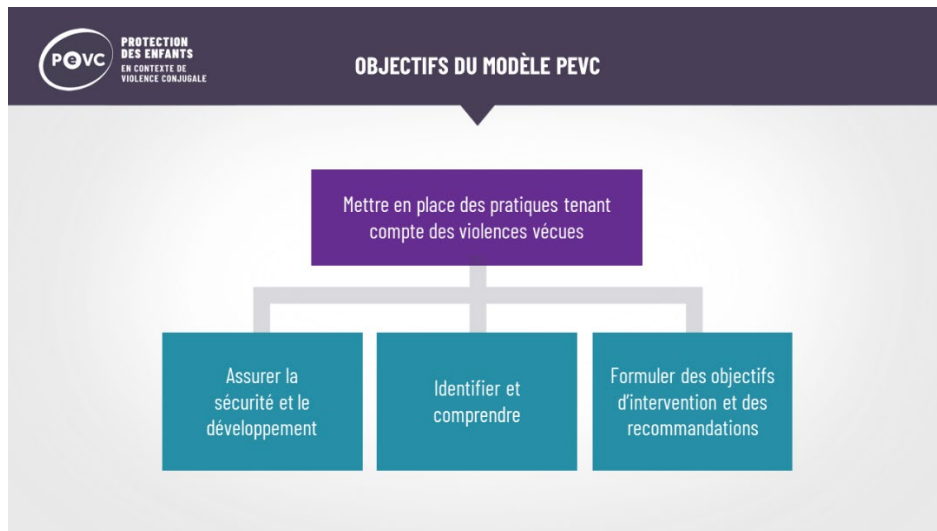


---

---

---

---

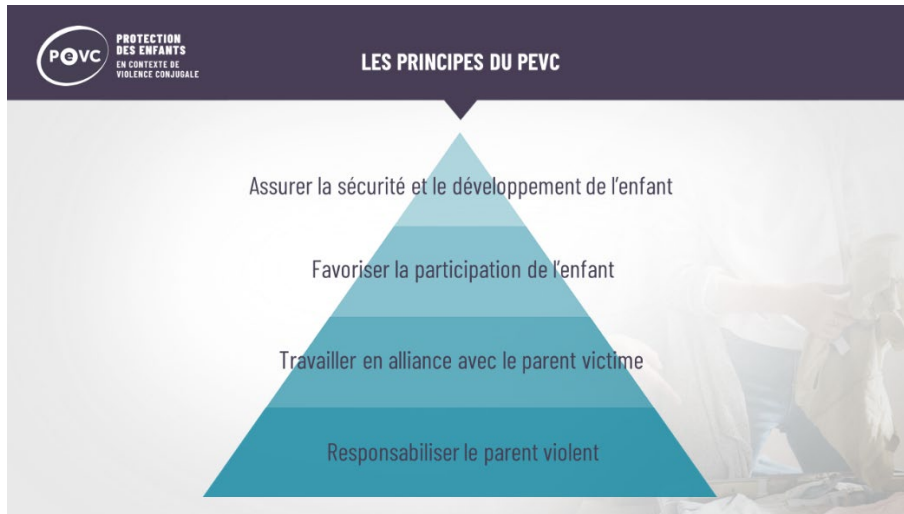


---

---

---

---



---

---

---

---



### Les objectifs de la formation

- Comprendre la violence conjugale et ses conséquences sur l'enfant et sur le parent victime
- Intégrer le modèle PEVC dans la rédaction des demandes judiciaires et la formulation d'un argumentaire devant le tribunal
- Arrimer les milieux cliniques et juridiques dans le but d'assurer la sécurité et le développement de l'enfant qui vit dans un contexte de violence conjugale

---

---

---

---

**MODULE II : IDENTIFIER ET COMPRENDRE LA VIOLENCE CONJUGALE - Partie 1**

Objectifs:

- o Reconnaître les différentes manifestations de la violence conjugale
- o Identifier le rôle de chacun des parents dans une situation de violence
- o Reconnaître les conséquences de la violence sur le parent victime

**PEVC** PROTECTION DES ENFANTS EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

Femmes et Égalité des genres Canada / Women and Gender Equality Canada

Canada

---

---

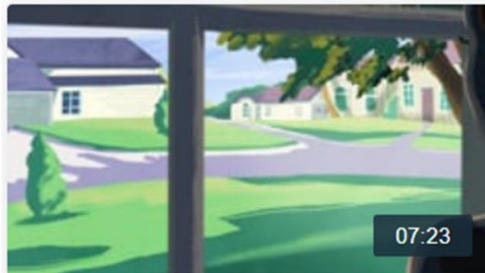
---

---



**JENNIFER 42**

<https://www.jennifer42movie.com/>



---

---

---

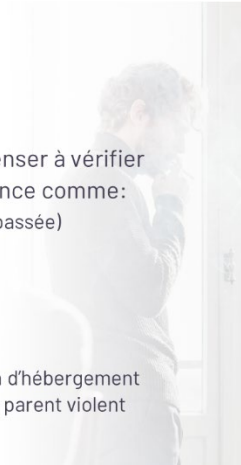
---



### LE DÉPISTAGE DE LA VIOLENCE

S'il y a une possibilité de violence conjugale, penser à vérifier tout ce qui est en lien avec l'historique de violence comme:

- les antécédents criminels (conjointe actuelle ou passée)
- l'historique des interventions policières
  - rapports d'événements, arrestations
- les procédures en Cour criminelle
- mesures de protection
- les signalements antérieurs
- hébergement ou accès aux services d'une maison d'hébergement
- services d'un groupe pour conjoint violent pour le parent violent



---

---

---

---



### OUTIL D'ÉVALUATION EN SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE

---

---

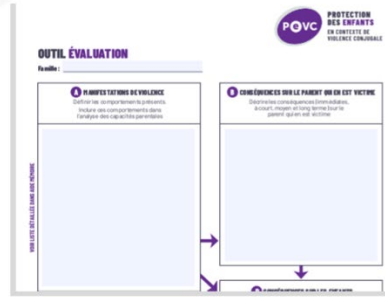
---

---





## RECONNAÎTRE LES MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE ET LEURS CONSÉQUENCES

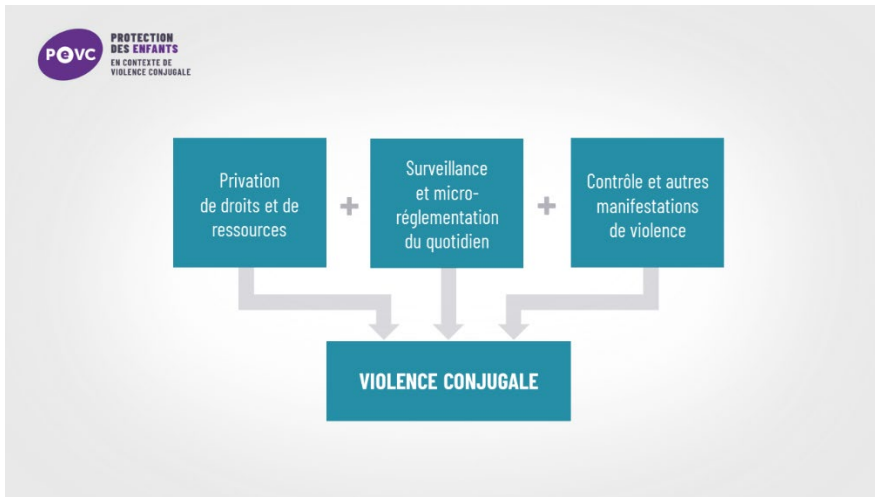


---

---

---

---



---

---

---

---

 PROTECTION DES ENFANTS EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

## MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

- Violence psychologique et verbale
- Usage de la force ou menaces de le faire
- Humiliations, intimidation, harcèlement
- Violence économique
- Violence spirituelle
- Violence physique
- Violence sexuelle

**PRIVATION DE LA LIBERTÉ**

---

---

---

---



### DOCUMENTER DE FAÇON DÉTAILLÉE (SECTION A)

- Le parent violent est contrôlant:  
***Le parent violent empêche le parent victime d'avoir accès à la voiture familiale en gardant les clés sur lui en tout temps.***
- Le parent violent exerce de la violence psychologique :  
***Le parent violent a traité le parent victime de « crise de folle » devant les enfants et lui dit fréquemment qu'elle est « bonne à rien » et une « mauvaise mère ».***
- Le parent violent est parfois harcelant :  
***Le parent violent suit le parent victime au travail, l'appelle environ 20 fois par jour pour vérifier ses allées et venues et exige qu'elle réponde à tout ses textos à l'intérieur de cinq minutes.***

---

---

---

---




---



---



---



---



**DOCUMENTER DE FAÇON DÉTAILLÉE (SECTION B)**

- *Le parent violent empêche le parent victime d'avoir accès à la voiture familiale en gardant les clés sur lui en tout temps. En conséquence, le parent victime n'a pas pu aller à son rendez-vous médical chez le spécialiste jeudi dernier.*
- *Le parent violent a traité le parent victime de « crise de folle » devant les enfants et lui dit fréquemment qu'elle est « bonne à rien » et une « mauvaise mère ». En conséquence, le parent victime dit se sentir constamment triste et humiliée, elle doute de ses capacités et perd confiance en ses moyens.*
- *Le parent violent suit le parent victime au travail, l'appelle environ 20 fois par jour pour vérifier ses allées et venues et exige qu'elle réponde à tout ses textos à l'intérieur de cinq minutes. En conséquence, le parent victime craint pour sa sécurité, doit constamment surveiller son téléphone et a de la difficulté à exécuter son travail.*

---



---



---



---

# MISE EN SITUATION

« ÇA DÉBORDE »

---

---

---

---

À partir de la vidéo présentée, notez tous les comportements violents que vous observez ainsi que les conséquences de ces comportements sur l'autre parent. Complétez l'exercice sur papier ou en ligne.



## OUTIL ÉVALUATION

Famille :

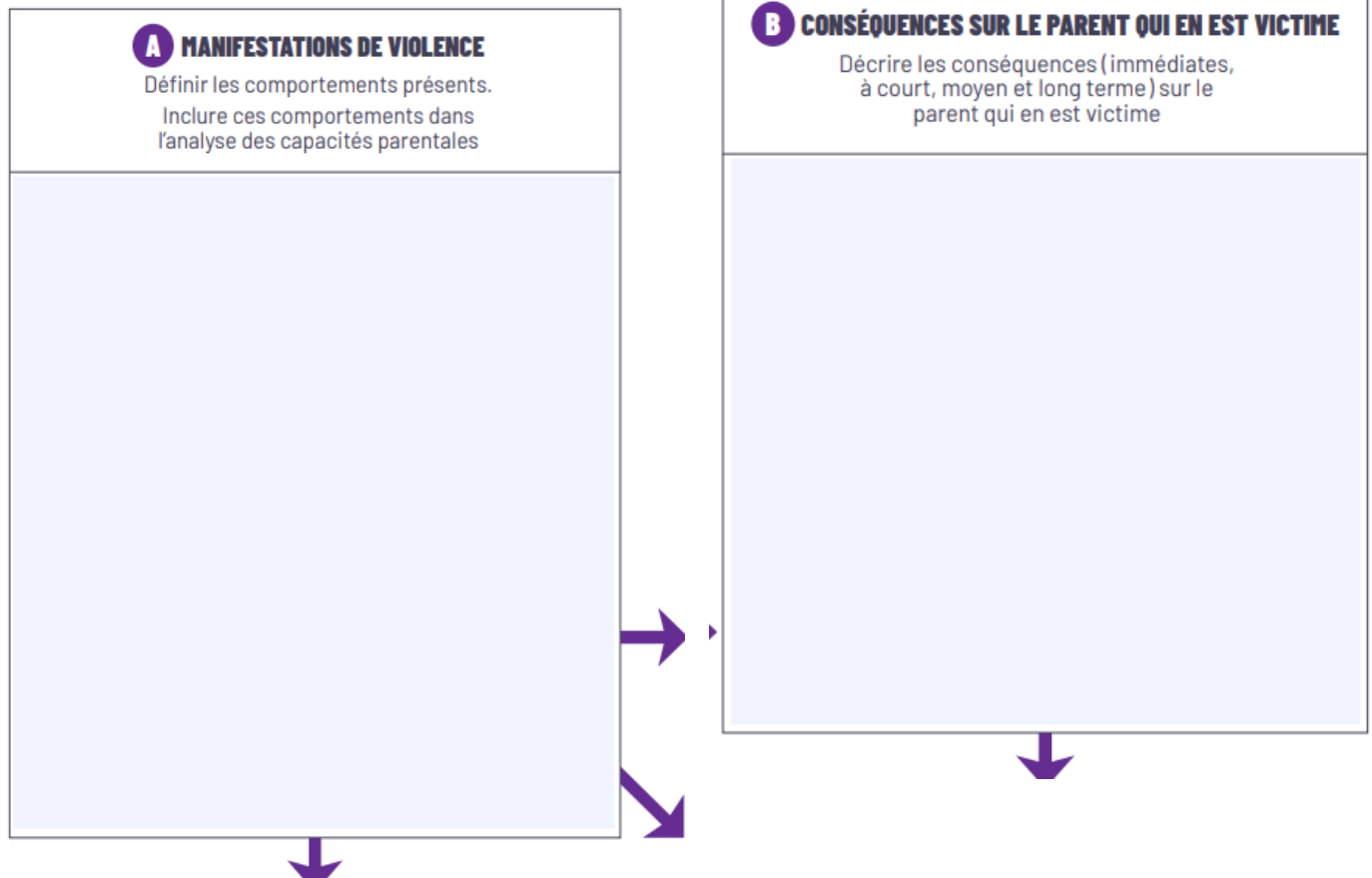
### **A** MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

Définir les comportements présents.  
Inclure ces comportements dans l'analyse des capacités parentales

### **B** CONSÉQUENCES SUR LE PARENT QUI EN EST VICTIME

Décrire les conséquences (immédiates, à court, moyen et long terme) sur le parent qui en est victime

VOIR LISTE DÉTAILLÉE DANS AIDE MÉMOIRE





## IMPORTANT!

- Se baser sur les incidents judiciairisés ou rapportés à la police pour valider la présence de violence conjugale a des limites:
  - La majorité des actes commis en contexte de violence ne sont pas reconnus dans la Loi.
  - Ignore la succession de petits actes de contrôle quotidien qui restreignent l'autonomie et la liberté.
  - Augmente le seuil de tolérance et l'acceptabilité de la violence, car on se centre sur la violence physique.

---

---

---

---



---

---

---

---



---

---

---

---



**Ce qui ne permet PAS de distinguer la violence conjugale et le conflit:**

- Absence d'agression ou d'infraction
- Le fait que les parents ont des versions différentes ou contradictoires
- Les comportements réactifs du parent victime
- L'image positive projetée par le parent violent
- Le fait que les parents soient séparés
  - La durée de la séparation
- Le fait que le parent violent a un nouveau partenaire
- La présence d'un conflit de garde



---

---

---

---

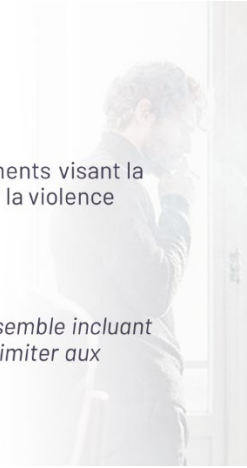


## Distinguer violence et conflit

- C'est la présence d'un schéma de comportements visant la privation de liberté qui permet de distinguer la violence conjugale et le conflit

### **Attention:**

*Il faut toujours évaluer la situation dans son ensemble incluant avant, pendant et après la séparation, sans se limiter aux éléments récents.*



---

---

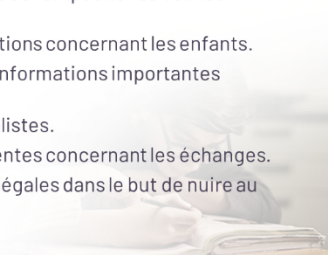
---

---



## MANIFESTATIONS DE VIOLENCE POST-SÉPARATION

- Accuser le parent victime d'avoir « brisé » la famille.
- Critiquer les méthodes éducatives du parent victime.
- Menacer le parent victime de l'empêcher de voir les enfants.
- Multiplier les communications concernant les enfants.
- Refuser de partager des informations importantes concernant les enfants.
- Faire des demandes irréalistes.
- Ne pas respecter les ententes concernant les échanges.
- Multiplier les démarches légales dans le but de nuire au parent victime.



---

---

---

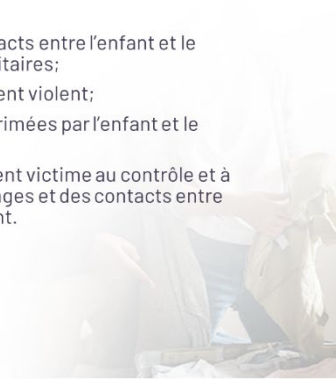
---





## LORSQUE LA VIOLENCE POST-SÉPARATION N'EST PAS IDENTIFIÉE, LES INTERVENANTS RISQUENT DE...

- ne pas évaluer si les contacts entre l'enfant et le parent violent sont sécuritaires;
- être manipulés par le parent violent;
- invalider les craintes exprimées par l'enfant et le parent victime;
- exposer l'enfant et le parent victime au contrôle et à la violence lors des échanges et des contacts entre l'enfant et le parent violent.



---

---

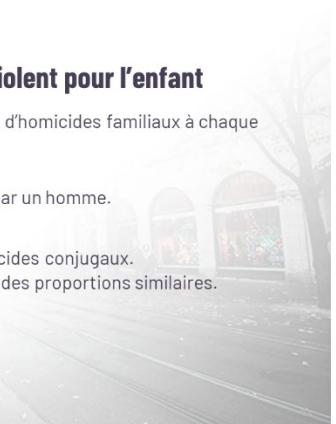
---

---



## Le risque que pose le parent violent pour l'enfant

- Entre 2011 et 2020, il y a eu en moyenne 25 victimes d'homicides familiaux à chaque année.
  - 11 homicides conjugaux en moyenne à chaque année.
  - 6 filicides en moyenne à chaque année.
- La majorité des homicides familiaux sont commis par un homme.
  - 93 % des homicides conjugaux.
  - 88 % des filicides.
- Les victimes sont des femmes dans 89 % des homicides conjugaux.
- Les filles et garçons sont victimes de filicides dans des proportions similaires.
- Source : Ministère de la Sécurité publique (2022)



---

---

---

---



**En contexte de violence conjugale, il faut rester à l'affût des risques.**

---

---

---

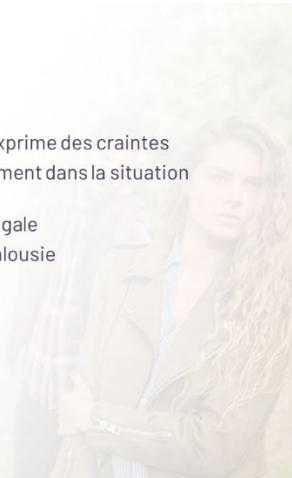
---



## DRAPEAUX ROUGES



- L'enfant ou le parent victime exprime des craintes
- Séparation récente ou changement dans la situation (ex.: nouveau conjoint)
- Antécédents de violence conjugale
- Comportements de contrôle/jalousie
- Harcèlement et menaces
- Bris de conditions
- Facilité d'accès à des armes



---

---

---

---



## Scénario typique (séquence temporelle)

- Avant la relation.
- Le début de la relation.
- La confirmation de la relation.
  - Le droit de contrôler.
  - Manifestation de violence et de contrôle.
- Le déclencheur.
  - La séparation ou l'éloignement.
  - La peur de perdre le contrôle.
- L'escalade ou l'intensification des moyens de contrôle.

---

---

---

---



## Un changement de projet : du contrôle à la destruction

- La motivation pour l'homicide est liée à l'intention de contrôle.
- Un changement de pensée.
  - La conclusion qu'il ne pourra pas reprendre le contrôle.
- Les tentatives pour contrôler l'ex-conjointe peuvent se transformer en une intention de la détruire.
  - Parce qu'elle a mis un terme à la relation.
  - Pour rétablir une "injustice".
  - Parce qu'il a le sentiment de n'avoir plus rien à perdre.

Sources : Dobash & Dobash (2015), Monckton Smith (2019)

---

---

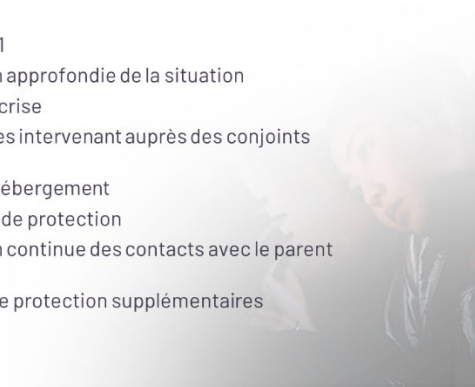
---

---



## QUOI FAIRE?

- Police / 911
- Évaluation approfondie de la situation
- Cellule de crise
- Organismes intervenant auprès des conjoints violents
- Maison d'hébergement
- Scénarios de protection
- Évaluation continue des contacts avec le parent violent
- Mesures de protection supplémentaires



---

---

---

---



## AVANT DE PARTIR

Questions et retour sur la journée



---

---

---

---

**Vous pouvez noter ici vos réflexions et vos questionnements suite à la journée de formation**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

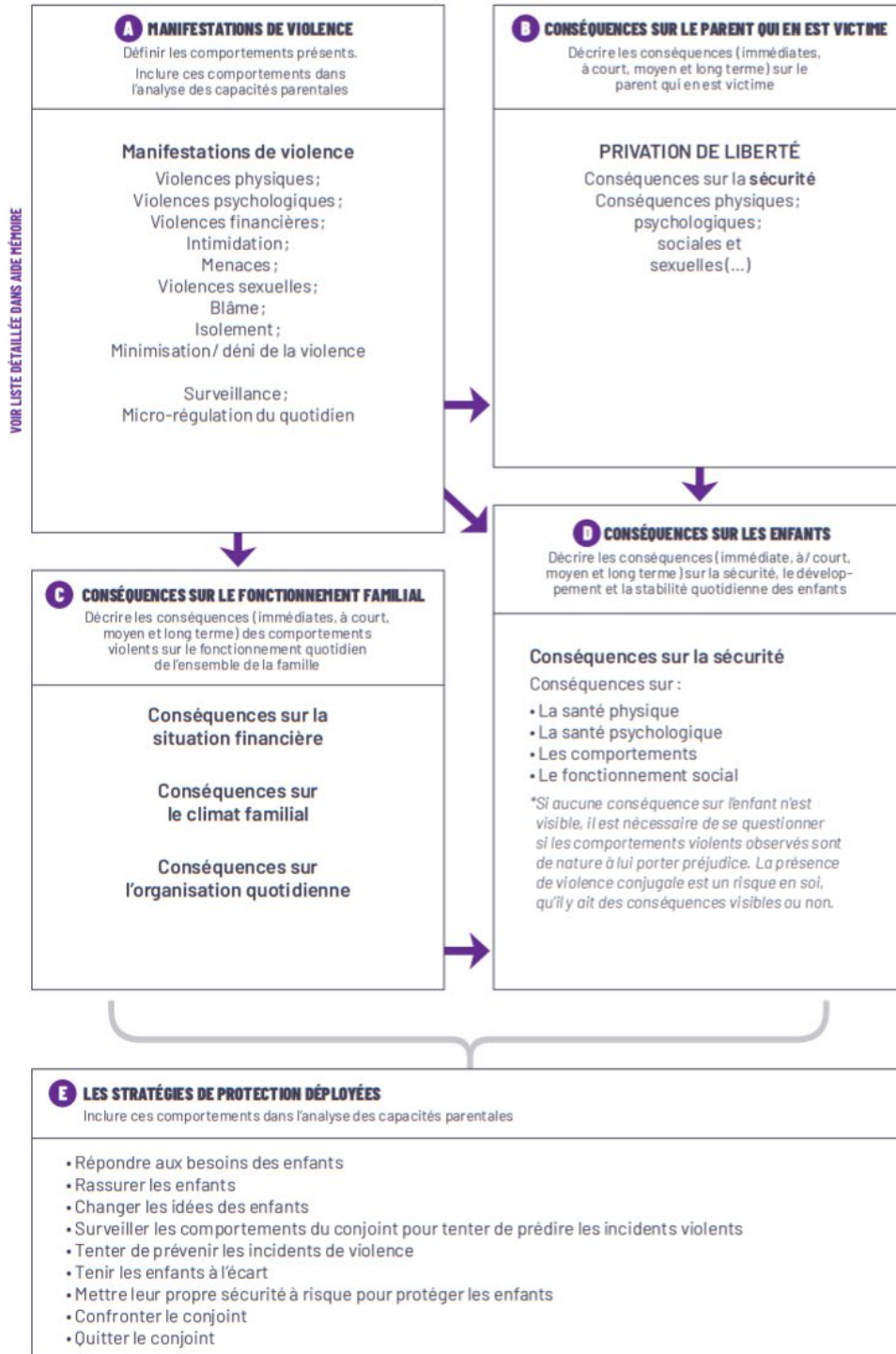
---

---

---

---

## AIDE-MÉMOIRE



De projet est financé dans le cadre du Programme de promotion de la femme de Femmes et Egalité des genres Canada

**MODULE II : IDENTIFIER ET COMPRENDRE LA VIOLENCE CONJUGALE - PARTIE 2**

Objectifs:

- Reconnaître les effets de la violence conjugale sur le fonctionnement de la famille et sur les enfants
- Documenter les effets de la violence conjugale sur:
  - le fonctionnement de la famille
  - les enfants

**POVC** PROTECTION DES ENFANTS EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

Femmes et Égalité des genres Canada / Women and Gender Equality Canada

Canada

---

---

---

**LES CONSÉQUENCES DU SCHÉMA DE COMPORTEMENT DU PARENT VIOLENT SUR LES ENFANTS**

**POVC** PROTECTION DES ENFANTS EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

---

---

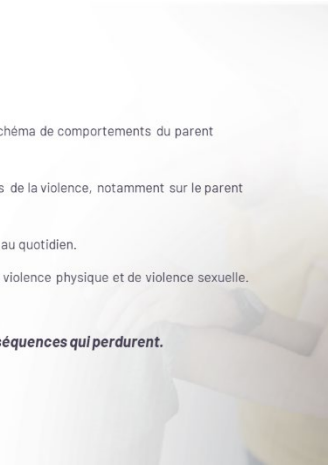
---



## VIVRE DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

- L'enfant est exposé à l'ensemble du schéma de comportements du parent violent.
- L'enfant est témoin des conséquences de la violence, notamment sur le parent victime.
- L'enfant vit dans un climat de tension au quotidien.
- L'enfant est à risque d'être victime de violence physique et de violence sexuelle.

*Un seul incident peut avoir des conséquences qui perdurent.*



---

---

---



## LES CONSÉQUENCES SUR LES ENFANTS

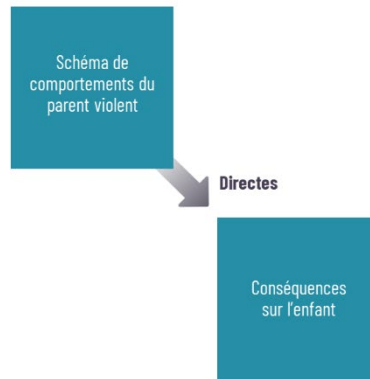
**II CONSÉQUENCES SUR LES ENFANTS**  
Décrire les conséquences (immédiate, à court, moyen et long terme) sur la sécurité, le développement et la stabilité quotidienne des enfants

---

---

---

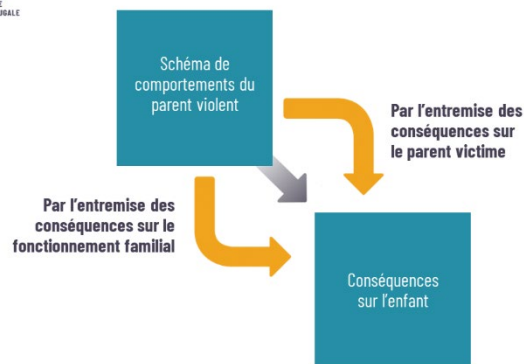




---

---

---



---

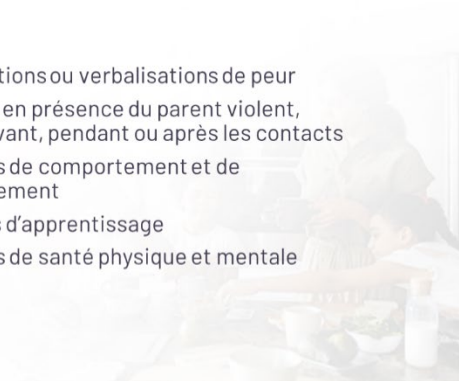
---

---



## CONSÉQUENCES OBSERVABLES

- Blessures
- Manifestations ou verbalisations de peur
- Réactions en présence du parent violent, incluant avant, pendant ou après les contacts
- Problèmes de comportement et de fonctionnement
- Difficultés d'apprentissage
- Problèmes de santé physique et mentale



---

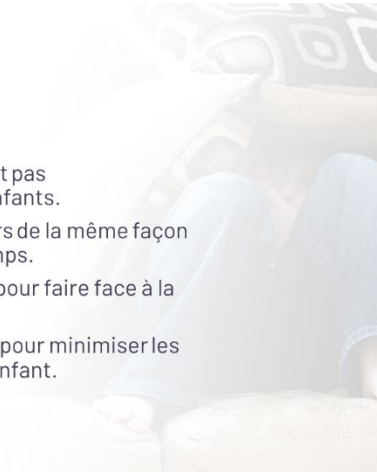
---

---



## IMPORTANT!

- Les conséquences ne se retrouvent pas systématiquement chez tous les enfants.
- Elles ne se manifestent pas toujours de la même façon et peuvent changer à travers le temps.
- L'enfant développe des stratégies pour faire face à la violence.
- Le parent victime peut compenser pour minimiser les conséquences de la violence sur l'enfant.



---

---

---

---



**SCHEMA DE  
COMPORTEMENTS  
DU PARENT VIOLENT  
ET BESOINS DE  
L'ENFANT**

**SÉCURITÉ**

- Evoluer dans un milieu de vie sécuritaire

**SOINS ET ROUTINE**

- Recevoir les soins requis
- Bénéficier d'une routine qui convient à son âge et à ses besoins

**SOUTIEN**

- Recevoir du soutien
- Être rassuré et réconforté lorsqu'il en a besoin
- Être outillé pour faire face au stress ou pour résoudre des conflits
- Se sentir écouté et compris

**RELATIONS**

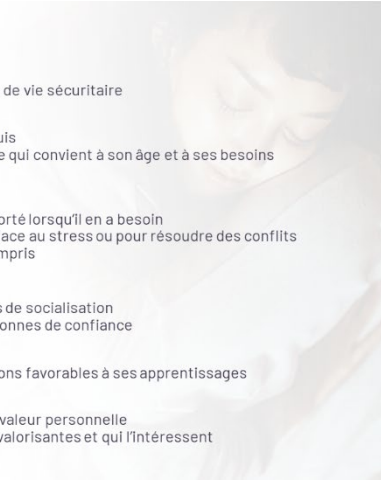
- Avoir des opportunités de socialisation
- Avoir accès à des personnes de confiance

**APPRENTISSAGE**

- Bénéficier des conditions favorables à ses apprentissages

**ACCOMPLISSEMENT**

- Avoir un sentiment de valeur personnelle
- Réaliser des activités valorisantes et qui l'intéressent

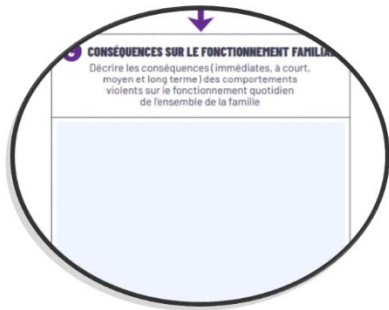


---

---

---

**PROTECTION DES ENFANTS EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE**      **LES CONSÉQUENCES SUR LE FONCTIONNEMENT FAMILIAL**



---

---

---



## CONSÉQUENCES SUR LE FONCTIONNEMENT FAMILIAL

- Climat familial
- Organisation quotidienne
- Situation financière



---

---

---



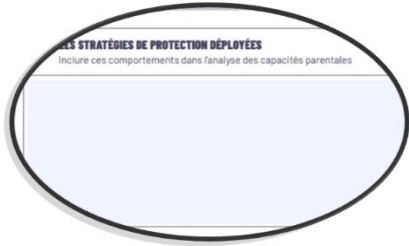
- Le parent violent garde les clés de la voiture en tout temps (A). **Les sorties familiales dépendent de la volonté du parent violent (C). L'enfant ne voit plus ses grands-parents maternels qui habitent en dehors de la ville (D).**
- Le parent violent a traité le parent victime de « crise de folle » devant les enfants et lui dit fréquemment qu'elle est « bonne à rien » et une « mauvaise mère » (A). En conséquence, le parent victime dit se sentir constamment triste, humilié, doute de ses capacités, et perd confiance en ses moyens (B). **L'enfant se montre agressif et insultant envers le parent victime/envers sa sœur/envers ses amis de classe (D).**
- Le parent violent suit le parent victime au travail, l'appelle environ 20 fois par jour pour vérifier ses allées et venues et exige qu'elle réponde à tous ses textos à l'intérieur de cinq minutes (A). **Le parent victime perd son emploi, ce qui prive la famille d'un revenu (C). L'enfant ne dispose pas de tout le matériel scolaire dont il a besoin (D).**

---

---

---

**PROTECTION DES ENFANTS EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE** **LES STRATÉGIES DE PROTECTION DÉPLOYÉES PAR LE PARENT VICTIME**



---

---

---



**STRATÉGIES DE PROTECTION**

- ➔ Identifier toutes les stratégies de protection déployées par le parent victime
- ➔ Lier les stratégies aux besoins de l'enfant
- ➔ Situer les stratégies dans le contexte du schéma de comportements du parent violent
- ➔ Documenter les interférences de la part du parent violent

---

---

---



## EXEMPLES DE STRATÉGIES DE PROTECTION

1. **ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT**
  - Tenter de prévenir les incidents de violence
  - Éloigner l'enfant lors des incidents de violence
  - Intervenir pour protéger l'enfant
  - Confronter le parent violent
  - Quitter le parent violent
2. **FOURNIR LES SOINS ET UNE ROUTINE À L'ENFANT**
3. **SOUTENIR L'ENFANT**
  - Rassurer l'enfant et le réconforter à la suite des incidents de violence
  - Discuter avec lui de la situation et l'informer des changements à venir
  - Accompagner l'enfant chez un professionnel
4. **APPRENTISSAGE**
  - Inscrire l'enfant à un groupe pour les enfants exposés à la violence conjugale
5. **ACCOMPLISSEMENT**
  - Réaliser des activités agréables pour changer les idées de l'enfant

---



---



---



## Exercice pratique

- À partir du rapport que nous vous donnons, quels sont les renseignements manquants pour que vous puissiez expliquer en quoi le contexte de violence conjugale est de nature à porter préjudice à l'enfant?






---



---



---



---

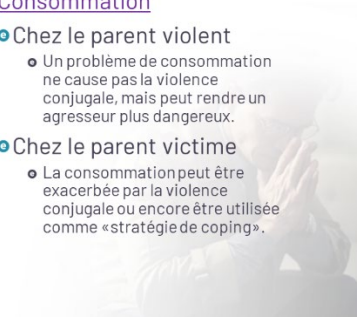


### Santé mentale

- Chez le parent violent
  - Un problème de santé mentale ne cause pas la violence conjugale, mais peut exacerber l'intensité des incidents.
- Chez le parent victime
  - La violence conjugale peut entraîner des conséquences importantes sur le bien-être psychologique des victimes.

### Consommation

- Chez le parent violent
  - Un problème de consommation ne cause pas la violence conjugale, mais peut rendre un agresseur plus dangereux.
- Chez le parent victime
  - La consommation peut être exacerbée par la violence conjugale ou encore être utilisée comme « stratégie de coping ».




---



---



---



---





**LES COMPORTEMENTS DE VIOLENCE PEUVENT:**



\* Tiré de Safe & Together Institute (2017), Safe & Together Model CORE Training Manual, safeandtogetherinstitute.com

---



---



---



---



**EXEMPLES**

**Causer**

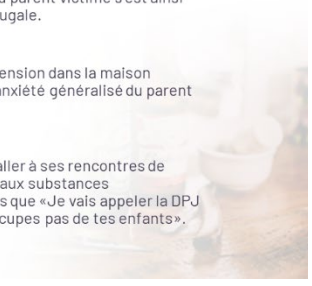
Le parent violent a, dès le début de la relation, encouragé le parent victime à consommer du speed les fins de semaine, créant progressivement une dépendance chez celui-ci. La consommation du parent victime s'est ainsi accentuée depuis le début de leur relation conjugale.

**Exacerber**

Le parent violent crée un climat de peur et de tension dans la maison familiale au quotidien, exacerbant le trouble d'anxiété généralisé du parent victime.

**Interférer**

Le parent violent empêche le parent victime d'aller à ses rencontres de groupe pour personnes ayant une dépendance aux substances psychoactives, en proférant des menaces telles que «Je vais appeler la DPJ et leur dire que tu consommes et que tu ne t'occupes pas de tes enfants».




---



---



---



---




---



---



---



---



**DE QUELLE FAÇON  
(PARENT)  
RÉPOND AU BESOIN  
DE (...) DE  
L'ENFANT?**

**QU'EST-CE QUE  
(PARENT) FAIT QUI  
INTERFÈRE AVEC  
LE BESOIN DE (...) DE  
L'ENFANT?**

#### **SÉCURITÉ**

- Évoluer dans un milieu de vie sécuritaire

#### **SOINS ET ROUTINE**

- Recevoir les soins requis
- Bénéficier d'une routine qui convient à son âge et à ses besoins

#### **SOUTIEN**

- Recevoir du soutien
- Être rassuré et réconforté lorsqu'il en a besoin
- Être outillé pour faire face au stress ou pour résoudre des conflits
- Se sentir écouté et compris

#### **RELATIONS**

- Avoir des opportunités de socialisation
- Avoir accès à des personnes de confiance

#### **APPRENTISSAGE**

- Bénéficier des conditions favorables à ses apprentissages

#### **ACCOMPLISSEMENT**

- Avoir un sentiment de valeur personnelle
- Réaliser des activités valorisantes et qui l'intéressent

---



---



---



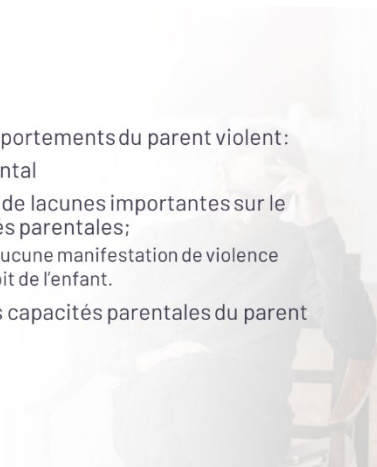
---



### CAPACITÉS PARENTALES DU PARENT VIOLENT

Le schéma de comportements du parent violent:

- est un choix parental
- est un indicateur de lacunes importantes sur le plan des capacités parentales;
  - même s'il n'y a aucune manifestation de violence directe à l'endroit de l'enfant.
- interfère avec les capacités parentales du parent victime.




---



---



---

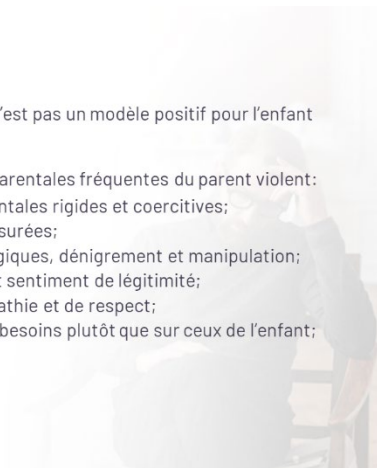


---



### CAPACITÉS PARENTALES DU PARENT VIOLENT

- Le parent violent n'est pas un modèle positif pour l'enfant
- Autres pratiques parentales fréquentes du parent violent:
  - pratiques parentales rigides et coercitives;
  - attentes démesurées;
  - abus psychologiques, dénigrement et manipulation;
  - possessivité et sentiment de légitimité;
  - manque d'empathie et de respect;
  - centré sur ses besoins plutôt que sur ceux de l'enfant;
  - négligence.




---



---



---



---



### CAPACITÉS PARENTALES DU PARENT VIOLENT

#### Les forces du parent violent

- L'engagement réel dans une démarche de responsabilisation en lien avec la violence conjugale
- Le parent violent peut répondre à certains besoins de l'enfant mais attention de :
  - ne pas chercher des forces uniquement pour créer un équilibre avec le parent victime;
  - ne pas considérer comme une force un comportement qui est une manifestation de son schéma de comportement;

---



---



---



---



### CAPACITÉS PARENTALES DU PARENT VICTIME

- Il peut être difficile d'évaluer les capacités parentales du parent victime compte tenu du contexte de contrôle et de privation de liberté
- Le parent victime peut avoir des lacunes mais il ne faut pas oublier d'évaluer le schéma de comportement cause ou exacerbe ces lacunes ou interfère avec sa capacité de répondre aux besoins de l'enfant.

---



---



---

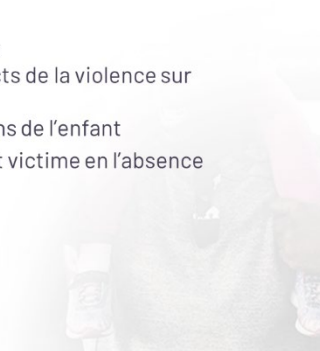


---



### CAPACITÉS PARENTALES DU PARENT VICTIME

- Actions prises pour :
  - assurer sa sécurité;
  - minimiser les impacts de la violence sur l'enfant
  - répondre aux besoins de l'enfant
- Les attitudes du parent victime en l'absence du parent violent




---



---



---



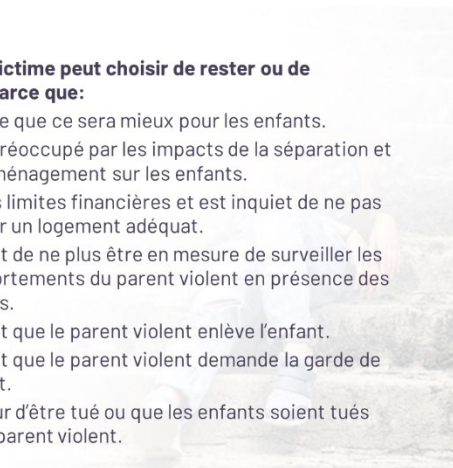
---



### RESTER OU RETOURNER AVEC LE PARENT VIOLENT N'EST PAS UN INDICATEUR DE LACUNES DANS LES CAPACITÉS PARENTALES

#### Le parent victime peut choisir de rester ou de retourner parce que:

- Il pense que ce sera mieux pour les enfants.
- Il est préoccupé par les impacts de la séparation et du déménagement sur les enfants.
- Il a des limites financières et est inquiet de ne pas trouver un logement adéquat.
- Il craint de ne plus être en mesure de surveiller les comportements du parent violent en présence des enfants.
- Il craint que le parent violent enlève l'enfant.
- Il craint que le parent violent demande la garde de l'enfant.
- Il a peur d'être tué ou que les enfants soient tués par le parent violent.




---



---



---



---




---



---



---

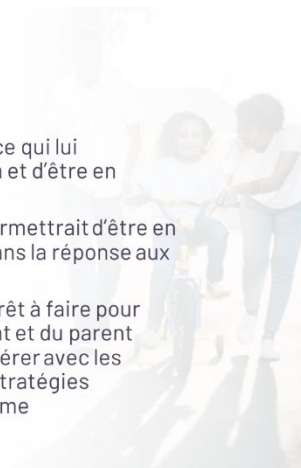


---



### ATTENTES ENVERS LES PARENTS

- Enfant : ce qu'il souhaite et ce qui lui permettrait de se sentir bien et d'être en sécurité
- Parent victime : ce qui lui permettrait d'être en sécurité et d'être soutenu dans la réponse aux besoins de l'enfant
- Parent violent : ce qu'il est prêt à faire pour assurer la sécurité de l'enfant et du parent victime et pour ne pas interférer avec les pratiques parentales et les stratégies déployées par le parent victime




---



---



---



---



### DÉFINIR LES OBJECTIFS EN FONCTION DES BESOINS DE L'ENFANT

#### SÉCURITÉ

- Evoluer dans un milieu de vie sécuritaire

#### SOINS ET ROUTINE

- Recevoir les soins requis
- Bénéficier d'une routine qui convient à son âge et à ses besoins

#### SOUTIEN

- Recevoir du soutien
- Être rassuré et réconforté lorsqu'il en a besoin
- Être outillé pour faire face au stress ou pour résoudre des conflits
- Se sentir écouté et compris

#### RELATIONS

- Avoir des opportunités de socialisation
- Avoir accès à des personnes de confiance

#### APPRENTISSAGE

- Bénéficier des conditions favorables à ses apprentissages

#### ACCOMPLISSEMENT

- Avoir un sentiment de valeur personnelle
- Réaliser des activités valorisantes et qui l'intéressent

---



---



---



---



### MOYENS INCONTOURNABLES POUR LE PARENT VIOLENT

- Que le parent violent cesse tout comportements contrôlants et violents
- Que le parent violent s'engage dans une démarche de responsabilisation axée sur la violence conjugale.
- Que le parent violent s'engage dans nos services.
- Que le parent violent n'interfère pas dans la réponse aux besoins et dans les services offerts à l'enfant.

---



---



---



---



### ÉLÉMENTS À VÉRIFIER AVANT DE RÉFÉRER UN PARENT VIOLENT

- Programme spécialisé en violence conjugale.
- Miser sur la responsabilisation;
- Objectif d'assurer la sécurité de l'enfant et du parent victime;
- Suivis auprès de la victime;
  - Expliquer les objectifs du programme;
  - Recadrer les attentes;
  - Documenter le schéma de comportement;
- Mécanismes d'évaluation et de partage d'informations



### COPARENTALITÉ EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

- Ça ne devrait pas être un objectif
- Les programmes de coparentalité ne sont pas conçus pour les contextes de violence conjugale
- Trois stades de coparentalité:
  - Non-interférence
  - Soutien
  - Coparentalité





### EXEMPLES DE MOYENS SPÉCIFIQUES EN CONTEXTE POST-SÉPARATION

- Que le parent violent respecte les ordonnances
- Que le parent violent se conforme aux exigences qui entourent les échanges et la communication
- Que le parent violent ne questionne pas l'enfant sur le milieu de la mère

#### PRINCIPE DE PRÉCAUTION POUR LES CONTACTS PARENT VIOLENT-ENFANT




---



---



---



---



### La reconnaissance et les indicateurs de changement

- Reconnaître l'ensemble de son schéma de comportements.
- Reconnaître que ses comportements sont inacceptables.
- Reconnaître qu'il est responsable de ses comportements.
- Reconnaître les conséquences de ses comportements et démontrer de l'empathie.
- Respecter l'enfant et le parent victime, ainsi que la relation entre l'enfant et le parent victime.
- Ne plus interférer et soutenir les pratiques parentales du parent victime.
- Reconnaître que le changement implique un processus.
- Reconnaître qu'il doit faire ses preuves pour rétablir la confiance.
- Accepter de rendre des comptes.

Référence : Bancroft et al. (2012)

---



---



---



---



### PIÈGE DU CERTIFICAT DE PARTICIPATION

La participation à un programme de responsabilisation en lien avec la violence conjugale est un moyen et non un indicateur de changement




---



---



---



---



### PARENT VICTIME

- Il ne faut pas le responsabiliser pour les comportements du parent violent
- Il faut que nos attentes soient réalistes
- Exemple de moyens :
  - Applique le scénario de sécurité
  - Maintient la routine
  - Continuer de soutenir l'enfant




---



---



---



---

### LES AVANTAGES DU MODÈLE PEVC



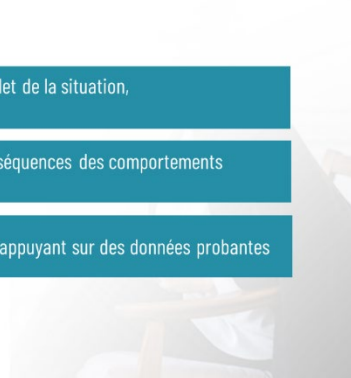
Dresse un portrait complet de la situation, appuyé sur des faits



Met en évidence les conséquences des comportements violents sur les enfants



Guide les pratiques en s'appuyant sur des données probantes




---



---



---



---

### SOUHAITS CONCERNANT LE TRAITEMENT DE LA VIOLENCE CONJUGALE DANS LES TRIBUNAUX

Que la violence conjugale ne soit plus analysée comme un conflit au sein du couple, puisque cela a pour effet de la banaliser, la normaliser et ne tient pas compte du déséquilibre de pouvoir qui existe dans ce contexte

Que les conséquences de la violence conjugale sur les enfants soient systématiquement prises en compte même lorsque ces derniers n'ont pas été des victimes directes

Que l'analyse des capacités parentales des parents tiennent compte du contexte de violence conjugale

---



---



---



---



# MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



**PROTECTION  
DES ENFANTS**  
EN CONTEXTE DE  
VIOLENCE CONJUGALE



Femmes et Égalité  
des genres Canada

Women and Gender  
Equality Canada

